

# Politique relative aux enfants malades et à l'exclusion

## Volet installation

Mise à jour novembre 2022



# Politique relative aux enfants malades et à l'exclusion (volet installation)

Cette politique a été conçue afin de mieux cerner les interventions à réaliser lorsqu'un enfant est malade. De plus, cette politique relative aux enfants malades permet d'avoir un cadre à suivre précis qui soit le même pour toutes les éducatrices, tout en favorisant un environnement sain pour tous les enfants.

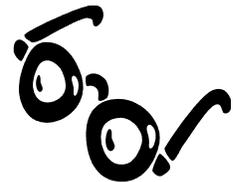
## 1. Critères d'exclusion généraux

En tout temps, lorsqu'un enfant est en mauvais état général et qu'il ne peut suivre les activités du groupe ou qu'il demande des soins additionnels empêchant le personnel d'accorder son attention à la santé et à la sécurité des autres enfants, il peut être exclu jusqu'à ce que son état s'améliore.

Cette politique tient compte de la capacité du CPE à prendre soin des enfants malades en réduisant les risques pour les autres. Réduire le taux d'infection au service de garde ne peut que bénéficier à tous les enfants, à leurs parents et à leur famille.

L'exclusion de l'enfant vise deux objectifs :

- Le bien-être de l'enfant.
- La protection des autres personnes qui fréquentent le centre.



**NOUS SOMMES CONSCIENTS QUE L'EXCLUSION DE L'ENFANT POSE D'IMPORTANTS PROBLÈMES D'ORGANISATION POUR LES FAMILLES. C'EST POURQUOI DÈS L'INSCRIPTION DE L'ENFANT, LE PARENT DOIT PRÉVOIR UN MODE DE GARDE PARALLÈLE LORSQUE LA SITUATION OBLIGE LE CENTRE À EXCLURE L'ENFANT.**

## 2. Réintégration de l'enfant dans le groupe

L'enfant peut réintégrer le service de garde à trois conditions :

- les symptômes ont disparus,
- il se sent assez bien pour participer aux activités régulières du service de garde
- et il est considéré comme non contagieux.

**Définition d'un contexte épidémique :**  
Lorsque deux (2) enfants ou plus d'un même groupe présentent les mêmes symptômes.



Si l'état de l'enfant le nécessite, le CPE peut exiger un avis médical avant le retour de l'enfant.

### 3. La politique se divise en plusieurs volets

 Principaux **signes ou symptômes**

Ce que fait le **Centre** de la petite enfance

Ce que fait le **parent**

 Réintégration de l'enfant

3.1 La fièvre  
3.2 Conjonctivite infectieuse  
3.3 La diarrhée  
3.4 Les vomissements  
3.5 Maladie contagieuses et parasitaires



## 3.1 La fièvre

Selon le protocole réglementé du Ministère de la famille, **l'acétaminophène peut être administré exclusivement pour atténuer la fièvre**, par voie orale avec une concentration unique (80mg/ml).

Il ne peut être administré :

- ⓐ À des enfants de moins de trois mois.
- ⓐ Pour soulager la douleur.
- ⓐ Pendant plus de 48 heures consécutives (deux jours).
- ⓐ À des enfants ayant reçu un médicament contenant de l'acétaminophène dans les quatre heures précédentes.

Dans ces quatre cas, le protocole ne s'applique pas et des autorisations médicales et parentales écrites demeurent nécessaires. Par exemple, on ne peut administrer de l'acétaminophène suite à un vaccin, sans prescription médicale. De même que l'administration de l'ibuprofène (ex. Advil) ne peut se faire sans prescription médicale et autorisation parentale.

## Quand y a –t-il de la fièvre ?

La variation normale de la température diffère selon la méthode utilisée. On considère généralement qu'il y a fièvre si la température est supérieure à :

Méthode utilisée	Température supérieur à :
Orale	38 °C
Rectale et tympanique	38.5 °C
Axillaire (sous l'aisselle)	37.5 °C

## Ce que l'on fait au CPE :

Si l'on note un début d'élévation de température corporelle (c'est-à-dire si la température rectale ou tympanique **est entre 38,1°C et 38,5°C, et si l'état général de l'enfant est bon** et qu'il n'exige pas de précautions particulières du point de vue médical, il suffit de :

- ② Habiller l'enfant confortablement.
- ② Demeurer attentif à l'enfant et reprendre la température après 60 minutes ou plus tôt si son état général semble se détériorer.
- ② Informer les parents de l'état de l'enfant.

Si l'enfant a plus de trois mois et s'il s'agit de fièvre, c'est-à-dire si la température rectale, orale ou tympanique est **supérieur à 38.5°C** il faut :

- ② Appeler le parent pour demander de venir chercher l'enfant.
- ② En attendant le parent, administrer **de l'acétaminophène** selon le protocole réglementé du Ministère de la famille

## EN GÉNÉRAL

- ② Toujours attendre au moins 20 minutes après une activité physique ou le lever d'un enfant pour prendre sa température, car elle pourrait être plus élevée à ce moment.
- ② Ne pas redonner de l'acétaminophène à un enfant qui l'a craché ou vomi, car on risque alors de dépasser la dose permise.

## CE QUE FAIT LE PARENT

Vous devez prévoir **une solution de rechange** si aucun des deux parents ne peut venir chercher l'enfant trop fiévreux pour demeurer au CPE (ex. grands-parents, oncles, tantes, amis, etc.)

Il existe de plus en plus de médicaments sur le marché contenant de l'acétaminophène en combinaison avec un autre produit pharmaceutique, ce qui nécessite une plus grande vigilance dans l'application de l'acétaminophène. Par exemple, plusieurs sirops contre la toux contiennent de l'acétaminophène.



**Il est donc important qu'il y ait une bonne communication entre les parents et l'éducatrice.** Celle-ci doit savoir quel médicament a été donné à l'enfant dans les quatre heures précédant son arrivée au service de garde. De cette façon, elle peut appliquer le protocole en toute sécurité pour la santé et le bien-être de l'enfant. A cet effet le parent est invité à utiliser la communication verbale directement à l'éducatrice titulaire ou à celle qui reçoit l'enfant.

Vous devez informer l'éducatrice si l'enfant présente des problèmes de santé particuliers ou s'il est enclin à développer des complications (ex : convulsions)

*Il se peut qu'il soit indiqué de garder l'enfant à la maison lorsqu'il présente ces signes accompagnés d'un mauvais état général, ou que le CPE exige un avis médical avant le retour de l'enfant.*



## 3.2 Conjunctivite infectieuse

La conjunctivite infectieuse d'origine bactérienne est la maladie qui se répand le plus rapidement en service de garde. Elle nécessite une hygiène accrue de la part du personnel et des enfants. La vigilance de tous est donc nécessaire. Elle doit être diagnostiquée le plus rapidement possible.

Symptômes :

- ⓐ Rougeur.
- ⓐ Gonflement des paupières.
- ⓐ Écoulement jaunâtre et purulent.



- Ⓢ Paupières collées le matin
- Ⓢ Sensation de corps étranger

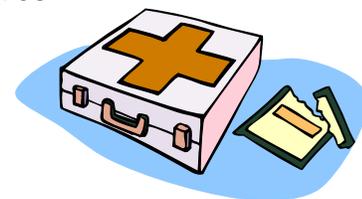
Quoi faire :

- Ⓢ Prendre des précautions d'hygiène strictes (laver les yeux de l'enfant avec une débarbouillette humide tiède) et utiliser des gants
- Ⓢ Bien se laver les mains
- Ⓢ Prévenir le parent
- Ⓢ Suivre le traitement exigé par le médecin ou le pharmacien, s'il y a lieu
- Ⓢ Distribuer l'avis aux parents si plus de deux (2) cas au CPE
- Ⓢ Aviser le Centre de santé, si contexte épidémique
- Ⓢ Si aucune amélioration, le parent doit consulter un médecin ou le pharmacien, Informer le centre du diagnostic et traiter l'enfant
- Ⓢ Ne pas exclure l'enfant

### 3.3 Diarrhée

L'enfant est exclu lorsque :

- Ⓢ La diarrhée est accompagnée de 2 vomissements ou plus dans les 24 heures précédentes.
- Ⓢ L'enfant fait des selles à une fréquence anormalement élevée (3 selles liquides dans la même journée).
- Ⓢ Il y a présence de mucus ou de sang dans les selles.
- Ⓢ La diarrhée dure plus de 48 heures est accompagnée de fièvre.
- Ⓢ Exclure l'enfant jusqu'à ce que les selles redeviennent normales.
- Ⓢ L'exclusion est souvent nécessaire dans le cas de diarrhée épidémique. (Au moins 2 enfants du même groupe)



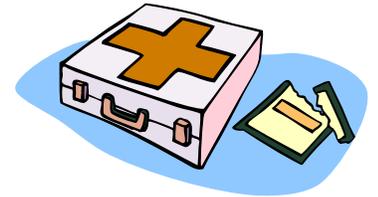
Les démarches entreprises par le personnel du CPE sont :

- Ⓢ Aviser le parent.
- Ⓢ Surveiller les signes de déshydratation.
- Ⓢ Adopter des mesures d'hygiène strictes, laver les mains souvent, désinfecter le matériel.

- Ⓢ Si épidémie, aviser tous les parents en affichant l'avis prévu à cet effet.

Les démarches attendues des parents :

- Ⓢ Consulter un médecin si présence de sang dans les selles.
- Ⓢ Consulter le médecin si la diarrhée persiste.
- Ⓢ Aviser le CPE de l'état de l'enfant à la maison.
- Ⓢ Exclure l'enfant jusqu'à ce que les selles ne sont plus liquides et en processus d'atteinte de la normalité.



## 3.4 Les vomissements

### SI L'ÉTAT GÉNÉRAL DE L'ENFANT EST BON :

- Ⓢ Ne pas donner de lait ni d'aliments solides pour une période de 15 à 30 minutes.
- Ⓢ Informer les parents de l'état de l'enfant.
- Ⓢ Surveiller les signes de déshydratation (perte de trop de liquide, somnolence, yeux cernés ou creusés, peu ou pas de salive, peu d'urine, peau sèche).

### DEMANDER AUX PARENTS DE VENIR CHERCHER L'ENFANT SI :



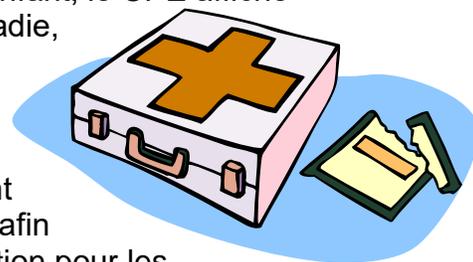
- Ⓢ Il vomit fréquemment, ou a vomi plus de 2 fois dans les derniers 24 heures.
- Ⓢ Il est en mauvais état général.
- Ⓢ Il vomit et a d'autres symptômes (diarrhée, fièvre, nausée, douleur à l'estomac, maux de tête).
- Ⓢ Présence de sang et de mucus.
- Ⓢ Le parent doit consulter un médecin si :
  - Les vomissements persistent plus de 6 heures.
  - Il vomit et a d'autres symptômes. (Diarrhée, fièvre, nausée, douleur à l'estomac et maux de tête)
- Ⓢ L'enfant pourra réintégrer le CPE lorsqu'il n'aura pas vomi dans le dernier 24 heures.

Il est demandé aux parents d'informer le CPE de l'état de santé de l'enfant à son arrivée.

## 3.5 Maladies contagieuses et parasitaires

Dans tous les cas, se référer à :

- Ⓢ L'affiche « les infections en milieu de garde », pour connaître les symptômes des différentes maladies contagieuses.
- Ⓢ Le protocole d'entente avec le Centre de santé, et les lettres d'avis aux parents.
- Ⓢ Selon le cas, l'infirmière du Centre de santé désignée pour les CPE.
- Ⓢ Aviser le parent des symptômes observés chez l'enfant.
- Ⓢ Remettre à ce parent l'avis du Centre de santé sur la maladie présumée, avant la consultation médicale.
- Ⓢ Suite à la réception d'un diagnostic du médecin de l'enfant, le CPE affiche ou distribue à chaque parent l'avis concernant la maladie, selon les recommandations reçues du Centre de santé.



Les parents doivent aviser le service de garde dès qu'ils sont informés que leur enfant souffre d'une maladie contagieuse afin de mettre en application, sans délai, des mesures de protection pour les autres enfants. *Le contrôle des infections, c'est la responsabilité de chaque parent et non uniquement celle du service de garde.* Nous avons besoin de la collaboration des parents.

- Ⓢ Consulter sans délai le médecin lorsque son enfant présente les symptômes d'une maladie infectieuse ou parasitaire.
- Ⓢ Présenter au médecin l'avis remis par le CPE, donnant les informations pertinentes. (exclusion, etc.)
- Ⓢ Remettre au CPE une attestation médicale ou informer le CPE du diagnostic du médecin.
- Ⓢ Une attestation médicale pourrait être exigée avant le retour d'un enfant.



### 4. Détails sur prescriptions « au besoin »

Lorsqu'une prescription indique qu'il faut administrer le médicament au besoin, c'est aux parents de s'entendre avec l'éducatrice et de lui expliquer quand

l'enfant en a besoin (signes et symptômes à surveiller) par exemple les pompes pour l'asthme, le sirop pour la toux, etc.

Lors de la signature de *l'autorisation d'administrer un médicament*, le parent doit consigner par écrit ces informations.

Tout médicament autre que ceux autorisés par des protocoles réglementés nécessite une prescription médicale, en plus de l'autorisation du parent.

### Cette politique se base sur divers documents dont :



- Ⓢ Les « protocoles *réglementés* » du Ministère de la famille.
- Ⓢ Le guide aux parents « *Prévenir les infections en garderie* » du CLSC.
- Ⓢ Le Volume « *La santé des enfants en service de garde* » des publications du Québec.
- Ⓢ Le volume : « *Prévention et contrôle des infections dans les centres de la petite enfance, guide d'intervention* » des publications du Québec.
- Ⓢ L'affiche « *Les infections en milieu de garde* » du comité de prévention des infections dans les CPE du Québec.
- Ⓢ Le « *Protocole d'entente* » entre le Centre de santé et les CPE.
- Ⓢ Bye Bye les microbes, Septembre 2003. ([www.M=mfa.gouv.qc.ca](http://www.M=mfa.gouv.qc.ca))
- Ⓢ Différentes politiques en vigueur dans les CPE du territoire du Centre de santé.